



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

FLASH INFO N°33 du 30 janvier 2012

Mise au point sur la proposition de loi

Dans un souci de clarifier les débats qui agitent notre petit monde depuis la divulgation du projet de loi du député Franck Marlin et la position de la FFVE exposée dans le Flash Info N°32 qui a provoqué des réactions, nous souhaitons répondre.

Tout d'abord, il y a amalgame entre les futurs Contrôles techniques 2 roues motorisés (appellation officielle) et le projet de loi ci-dessus évoqué qui vise plus particulièrement les véhicules lourds et les grosses puissances fiscales.

Certains ont, par extension, tenté d'y adjoindre tous les véhicules historiques ce qui est une remise en cause de la loi du 15 octobre 2009 issue du SIV, qui si elle impose un contrôle technique allégé tous les 5 ans en CGC, a fait disparaître certaines contraintes comme le carnet à souches et les restrictions géographiques de circulation.

Concernant le CT 2 roues, nous avons participé à une réunion à la FFM avec la FFMC et le CODEVER le 17 janvier 2012, comme relaté dans LVM n°687 du 26 janvier 2012.

La FFVE a entre autres précisé son positionnement : « être entre l'administration et les collectionneurs » pour défendre les intérêts de ces derniers dans le respect de la loi. En cas de besoin, la FFVE a autorité et représentativité (reconnue d'Utilité Publique et forte de ses 1100 clubs, d'où la nécessité d'être nombreux) pour travailler avec les autorités et trouver des aménagements aux projets de décrets : aménagements nécessaires au vu des spécificités de nos véhicules (caractéristiques techniques, usage réduit ...). Ce que nous avons toujours fait et obtenu sur les derniers dossiers : amiante, VGE, VTI, SIV, canons tractés, CT (VL et PL) liés au SIV ...

Après la mise en place des décrets, des ajustements sont toujours possibles avec le retour d'expérience du terrain (ce fut le cas avec les CT début 2011).

Concernant son projet de loi, le Député Franck Marlin a souhaité nous rencontrer, ce que nous avons accepté. Le rendez-vous aura lieu après le salon Rétromobile.

Soyez donc assuré que la FFVE vous défend et vous défendra toujours pour vous permettre de continuer à circuler avec vos véhicules d'hier sur les routes d'aujourd'hui et en prévision de la réglementation de demain.

Comme vous pourrez le constater lors de notre AG ou dans les compte-rendus qui en seront fait dans la presse spécialisée, les dossiers difficiles ne manquent pas actuellement, ceux-ci s'ajoutent à la longue liste de nos actions en cours.

Soyez persuadés que nous restons, plus que jamais, mobilisés dans l'intérêt de tous, et que les idées constructives sont toujours les bienvenues.

Votre dévoué,
Claude Delagneau
Président

Le Flash Info FFVE : à diffuser sans modération...

Egalement sur www.ffve.org rubrique Flash Info.